

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.	
Par an, (payable d'avance).....	\$ 5.00
(payable durant l'année).....	6.00
ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.	
Par an, (payable d'avance).....	\$ 3.00
(payable durant l'année).....	4.00
ÉDITION HEBDOMADAIRE.	
Par an,.....	\$ 2.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un écu au bureau du journal.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Beaudry, à côté du Bureau de Poste.

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion.....	\$ 0.50
Chaque insertion suivante.....	0.12
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion.....	\$ 0.60
Chaque insertion suivante, par ligne.....	0.02

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, rue St. Vincent.

QUEBEC.

MERCREDI, 26 FEVRIER 1868.

Le conseil privé discute, en ce moment le choix du tracé pour le chemin de fer intercolonial.

Les ministres ont quelque peine, paraît-il, à se mettre d'accord. L'organe du gouvernement à Ottawa, le *Times*, qui ne parle jamais plus qu'il ne faut et garde bien les secrets d'Etat, dit que la question a été discutée au sein du conseil, durant toute la séance de samedi; mais qu'il a été impossible d'en arriver à une décision.

Une dépêche de la capitale, en date d'hier, ajoute que les ministres ne reprendront cette discussion que dans la réunion de vendredi, lorsque M. Howland sera de retour de Toronto.

Le gouvernement ne fera connaître le tracé qu'il a choisi que lorsqu'il aura obtenu l'assentiment des autorités impériales; mais il y a des indiscrets partout, et nous saurons bien à quoi nous en tenir avant ce temps-là.

Les gens qui veulent tout savoir et tout prévoir se demandent ce que vont faire les ministres locaux d'ici à la Toussaint.

Ces gens-là sont bien bons de s'inquiéter de ce qui ne les touche en rien. Que chaque citoyen fasse bien ses affaires, élève honnêtement sa famille et le pays se gouvernera tout seul. La tâche des ministres sera simple et douce.

Mais passons. Si nous osions (mais que n'osons-nous pas?), nous soumettrions au gouvernement un projet qui, sous un air d'excentricité, cache bien des avantages.

Pourquoi le gouvernement n'emploierait-il pas les loisirs des vacances à visiter la province? Il ferait la connaissance de tous ses habitants, écouterait leurs plaintes, apprendrait quels sont leurs besoins, leurs désirs, admirerait, en passant, quelques points de vue, et rentrerait dans sa capitale, traînant après lui des carnets de voyage couverts de notes et des caisses remplies de pétitions.

Nous ne connaissons pas notre pays; sur ce point, le gouvernement n'est guère plus savant que les autres. Et cependant, il est nécessaire qu'il sache exactement, à quelques nuances près, où en est, à cette heure, l'esprit public dans les diverses localités.

Le gouvernement local doit être pour la Province de Québec une sorte de père de famille, ne craignant pas de descendre dans les détails et de s'occuper de tous les secrets de ses sujets. On fait de la grande politique à Ottawa; on ouvre des territoires à notre esprit d'entreprise insatiable; on jette des lignes de chemins de fer à travers des espaces immenses; on met sur pied des armées. Ici, notre tâche est plus

modeste et plus sûre. Nous vivons aux soins du ménage; nous veillons à ce qu'il y ait toujours de quoi nourrir les grands projets que l'on forme là-haut, nous voulons dire dans les sphères fédérales.

Nous proposons donc que l'on loue, aux frais de la province, un omnibus sur patins, et que, dans ce véhicule agréable et commode, le gouvernement fasse le tour de la province, pour recevoir les hommages des populations et entendre leurs supplices. Chemin faisant, il indiquera les routes à ouvrir, et choisira les endroits où l'on pourrait construire des villes à la mode des États-Unis.

À la prochaine session, il mettrait à profit tous les renseignements qu'il aurait recueillis sur place, des témoins oculaires, et doterait la province de tout un système de lois et règlements fondés sur l'observation et la connaissance des lieux.

Creusiez cette idée, lecteurs: elle a du bon. Le gouvernement, du reste, est bien maître de la repousser comme seditieuse.

Chronique Parlementaire.

LE BOUQUET.

De près ou de loin, peu ou prou, chacun de vous a assisté au moins une fois à une fête populaire, n'est-ce pas?

En ces courts instants de joie et de liesse où la municipalité municipale insère en traits de feu sur les monuments de la cité ses libéralités et ses largesses, c'est jour de grandes réjouissances.

Outre l'éclairage à giorno, les arabesques de flammes, les lanternes vénitienes et les lampions de rigueur, les souverains et les villes triment ordinairement le programme de ces saturnales populaires par un grand feu d'artifice. C'est là le spectacle attendu, désiré, émuant.

Bien avant l'heure fixée, la foule couronne les hauteurs, les arbres s'emplissent de couvées de gamins, sur les toits des maisons voisines, vraies grappes humaines, s'étagent et se superposent des groupes, des lignes entières de curieux, et un public choisit pénétrer dans l'enceinte réservée, tandis que la cohue badaude, naïve et brailarde, et attend la première fusée pour témoigner son plaisir, éclater en transports.

Eh bien! accusez nous d'exagération, de rapprochement forcé, tant qu'il vous plaira, mais les cérémonies officielles, comédie à part, nous produisent toujours un peu l'effet des jours consacrés aux divertissements de la nation. La foule y est moins grande sans doute, l'admiration plus contenue; cela à part, la forme et le fond nous paraissent identiques.

Mais là n'est point seulement l'analogie qui nous a le plus frappé et que, sans irrévérence aucune, nous demandons humblement la permission de traduire ici en sujet féal et loyal que nous sommes.

Entre les séances si variées, si bien remplies de notre parlement local, la pompeuse cérémonie de prorogation d'avant-hier et le bouquet du feu d'artifice de nos fêtes civiques, il nous semble apercevoir quelques rapports.

Vous savez tous qu'un feu d'artifice se compose d'une collection de pièces, où les procédés de la science pyrotechnique combinée avec des charges de poudre plus ou moins grandes, se mêlent et s'allient pour le bénéfice de l'entrepreneur et le ravissement des citoyens émerveillés.

En ces sortes de spectacles, l'artificier réserve toujours pour la fin une pièce spéciale qui clôt la fête. C'est d'ordinaire le morceau capital de l'œuvre. Il représente le plus souvent un monument national, une œuvre d'art: basilique

ou porte triomphale; parfois aussi, entouré de personnages et d'attributs symboliques, de légendes populaires, les faces augustes, radieuses et resplendissantes du couple conjugal qui préside aux destinées du pays. L'ouvrier met tous ses soins, emploie toutes les ressources de son art à la confection de ce morceau, que le peuple applaudit avec frénésie et que dans sa langue imagée il appelle le *Bouquet*.

Historiographe du public, nous consignons ici, que avant hier à deux heures, en présence d'une foule nombreuse, la dernière pièce du feu d'artifice parlementaire fut tirée dans le lieu ordinaire destiné à cet usage, et que le *Bouquet* a été digne des pièces accessoires et du public.

Les séances parlementaires sont-elles autre chose que des feux d'artifice politiques, plus ou moins savamment conçus; pièces multicolores et passives que le premier député venu peut allumer quand bon lui semble, en se conformant aux usages et aux règles: c'est à dire à l'heure fixée et lorsque le public a pris place. Une motion, n'est-ce pas la fusée qui part, rapide, étincelante, monte droit au ciel, traquant dans l'air son sillon enflammé, puis éclate, et retombe en pluie de feu, dans l'espace qu'elle éclairait, pour disparaître dans la nuit?

Ornée de tous les amendements que les collègues charitables enroulent autour de sa tige, la fusée ne se transforme-t-elle pas alors en *chandelle romaine*, qui, à son apogée, se brise bruyante et projette dans le vide les feux multicolores de ses langues incandescentes, et s'éteint au milieu des ténèbres?

Les interpellations aux ministres, les répliques de ces honorables délégués du pouvoir n'ont-ils pas un faux air de ces pétards indiscrets, qui, de tous côtés, partent insolites, gougouliers, s'attachant à nos jambes, passant sur nos têtes, assourdissant, inquiétant, causant mille terreurs aussitôt évanouies que nées et s'en vont où va toute fumée?

Et ces sonores, ces pompeux discours pour ou contre un bill, ne ressemblent-ils pas aussi à ces pièces tournantes, véritables cerceaux de feu, sphères magiques, projetant au loin dans leur rapide éblouissement les mille rayons de leur disque éblouissant et lumineux; et qui, une fois éteints, continuent cependant leur mouvement circulaire, en raison de la force de projection acquise: semblables à ces orateurs qui dépassent le but et continuent de parler même lorsqu'il n'y a plus rien à dire? Et la cérémonie d'avant-hier ne pouvons-nous pas la comparer à ce que l'expression pittoresque du peuple nomme le *bouquet*?

Le lieu, le public, les diverses phases qui précèdent, constituent et suivent la prorogation de la chambre; les exercices qu'on exécute chaque année dans le même local, avec le même appareil, la même pompe, les mêmes costumes, les mêmes acteurs, les mêmes comparses, sur la même scène, en présence du même parterre, avec le même programme, n'est-ce pas le *bouquet* du feu d'artifice de la fête, qu'on tire à chaque saison le même jour, à la même heure, au même endroit etc., etc.?

À chaque renouvellement de ces exhibitions solennelles, nous éprouvons un sentiment tout particulier: il s'y mêle je ne sais quoi d'attendri et d'ironique qui, tout en jetant quelque amertume dans nos expressions, nous laisse au fond plein d'indulgence pour certains travers de notre nature.

La salle où devait se tirer le bouquet, offrait l'aspect ordinaire de ces cérémonies, dans lesquelles tout se trouve réglé, même l'imprévu.

Les places réservées présentaient, il faut le dire, le plus charmant coup d'œil.

Toutes les couleurs du prisme, toutes les nuances décomposées de l'arc-en-ciel s'épanouissaient, fixes ou flottantes, sur les robes, les rubans des plus fraîches toilettes. Les capotes rouges ou bleues, de microscopiques chapeaux élégants, vrais travaux de fées, abritaient de bien jolis visages. Nous avons vu plus d'un gracieux minois, plus d'une bouche spirituelle sourire finement aux endroits où les soutiens de l'Etat approuvaient du chef et affectaient la plus sérieuse gravité.

Que des cœurs aigris et des esprits chagrins

reprochent aux femmes leur légèreté; nous, nous les bénissons. Nous pensons que rien ne sied mieux à sa nature que cette soi-disant frivolité, cause de tant de tourments.

Si avant-hier, quelque chose nous a rappelé au monde, à la réalité de la vie, pendant la durée de la législation des bills, c'est certainement le sourire espiègle et malin, la physionomie narquoise de quelques-unes des gracieuses invitées.

L'auditoire, officiel, ou le connaît, inutile de le décrire; démarche solennelle, air grave, costume de cérémonie, attitude de circonstance. Seuls les Consuls de France et d'Espagne, MM. Gauthier et Uriarte, relevaient de leurs uniformes brodés d'or, le ton monotone et triste des robes de magistrats et des habits noirs.

Quant au gros, au bon public, toujours, éternellement, à jamais le même, Jean bon homme, à l'état de nature: avide, bavard, indiscret et curieux, gobeur et sceptique, railleur et naïf à la fois; n'ayant jamais assez d'yeux pour voir, d'oreilles pour entendre; paraissant se moquer de tout, au fond sincèrement attaché à chaque chose, à ces spectacles surtout dont il tira le premier, mais auxquels il tient, car il les considère comme une des prérogatives de sa force et de sa puissance. Il se réjouit et s'afflige pour de bon, sans être pourtant bien convaincu; il a été, reste, et deviendra toujours dupe, non des autres mais de lui-même.

Nous avons failli succomber, avant-hier, sous le poids de l'admiration de deux individus de ce bienheureux public, dont nous avons esquissé les traits principaux. Leurs mains appuyées sur nos épaules, ils se penchaient en avant, de peur de perdre un seul mouvement de l'assemblée. Inutile de se plaindre, on agit les gens sans les persuader, se taire est mieux. On peut espérer, en se résignant, inspirer quelque pitié.

Le lieutenant-gouverneur fait son entrée et, à la cérémonie commence. Attention! voici le bouquet.

À quatre pas du fauteuil écarlate où Son Excellence, le chapeau sur la tête, en habit plaqué d'or, représente sa gracieuse Souveraineté, se tient debout, immobile, comme un factionnaire au port d'armes, l'huissier de la verge noire. Il porte d'un air digne et dégagé la baguette symbolique de la loi, insigne de ses fonctions.

Son Excellence, s'adressant alors à cet officier, lui enjoint d'avoir à introduire dans l'enceinte les membres de la chambre.

Ici se place un cérémonial qui ne manque pas d'une certaine originalité, gaie ou triste, comme on voudra: les esprits sont si divers!

Aussitôt le dernier mot tombé des lèvres du lieutenant-gouverneur, l'huissier recule quelque peu, d'une façon cadencée, en mesure, d'une sorte de pas rythmique. À une courte distance, il s'arrête, s'incline et salue; puis se remet en marche, toujours à la même allure régulière, se ploie de nouveau et salue gracieusement, se relève et repart pour se courber encore et s'incliner toujours avec une nouvelle grâce! Il répète cet exercice du salut et de la courbette jusqu'à six fois. Le difficile dans cette opération, c'est de bien saisir le salut, de lui donner son véritable caractère; ni trop haut, ni trop bas, se pencher assez sans s'aplatir pourtant; le laisser aller trahirait l'indépendance, la servilité accuserait l'esclavage; enfin ni trop, ni trop peu, c'est une nuance, non une couleur politique; un juste-milieu entre la république et la légitimité, le salut constitutionnel enfin.

À l'introduction de la chambre, l'huissier recommence le même manège.

Chose extraordinaire, sauf quelques dames, spectatrices espiègles, personnes n'ayant, quant à nous, qui assisssions pour la première fois à pareille fête, nos félicitations bien sincères à M. l'huissier de la verge noire. Accomplir à reculons un voyage comme le sien, avec autant de sagesse et de bonheur, saluer aussi courtoisement avec autant d'aisance facile, dégragée, tout cela sans rire, et du plus grand sérieux, nous semble un tour de force prodigieux, le comble du savoir-vivre officiel et de l'urbanité des cours.

Il y a certainement des grâces d'état, il faut le croire; sans cela les saluts de M. l'huissier de la verge noire réconcilieraient le plus farouche démocrate avec la monarchie légitime.

Après cette petite parade officielle, les membres de la chambre sont introduits, non pas dans l'enceinte même, au milieu des grands dignitaires, mais autour de la salle, dont ils sont séparés par une balustrade. On leur interdit l'entrée du temple comme à des profanes. De telle sorte, qu'en cette occasion, le plus humble électeur du faubourg peut, fort commodément assis, jouir à son aise de la mine piteuse et fatiguée de son mandataire. Le Président de nos Solons canadiens, par une faveur spéciale, occupe une place plus rapprochée, emboîté dans la demi-sphère de cuivre jaune que décrit en cet endroit, la barrière. C'est de cette place qu'il écoute les formules sacramentelles, mais très monotones de la législation des bills.

Cette opération, qu'on pourrait achever en cinq minutes, dure une bonne demi-heure. Je me demande pourquoi au lieu de choisir successivement et l'un après l'autre chaque bill, l'huissier ne prend pas le paquet entier, et applique au tout la formule de la partie, n'expédie-t-il pas la besogne? On nous répondra comme Brid'oison *Lanae foomore*.

La forme est tout en effet en matière de lois. Durant cette lecture, le président, ainsi que les membres de la Chambre, tous debout, figurent assez bien des prévenus à qui on lit l'acte d'accusation, faisant défilé sous leurs yeux, comme preuve, chaque chef de délit.

Ceci terminé, le lieutenant-gouverneur passe le sené au président de la chambre, qui lui passe alors la rhubarbe; nous voulons dire qu'en deux petits discours propres et bien peignés, le président des députés, et le lieutenant-gouverneur se félicitent mutuellement, à tour de rôle, de la bonne administration du pays, des sages pourvoyances désormais à ses besoins. On parle de prospérité, de richesse publique, du progrès, des intérêts de la civilisation et les deux conclusions des deux orateurs, sont que tout est pour le mieux dans le meilleur des Canadas. Chacun d'eux fait à l'autre un léger salut; et, supérieur en cela aux augures de l'antiquité, ils se regardent et se retirent sans rire.

Le bouquet est tiré!

La foule s'écoule lentement, encore toute émue des pompes de la fête, et touchée aux larmes du dévouement de ces hommes simples et sans faste, qui consacrent au bien de leur pays les jours rares et précieux que leur a comptés la providence.

Dans les couloirs, aux abords de la chambre, on aperçoit des messages courir empressés de côté et d'autre, ainsi que sur le terrain d'un feu d'artifice, on peut voir les ouvriers ramasser les mèches intactes des fusées ou le squelette des pièces mortuaires. Puis tout rentre dans l'ordre accoutumé, et le silence et l'oubli enveloppent toutes ces splendeurs, jusqu'à la prochaine ouverture du parlement; ou parées de grâces nouvelles, elles renaissent, à la gloire des officiers publics et pour la consolation des contribuables, dans tout l'éclat de leur éternelle fraîcheur.

Lettre de Washington.

Washington, 22 février.

Des que M. Stanton a appris qu'il était destitué pour la seconde fois, il a tenu à la hâte une espèce de conseil de guerre. Le résultat des délibérations a été que, pour prévenir toute tentative d'invasion, la première précaution à prendre était de faire fermer à clef toutes les portes du bâtiment. Cette prudente décision ayant été exécutée, M. Stanton, ayant sur sa table l'énorme trousseau de clefs qu'on venait de lui remettre, a rédigé un affidavit requérant l'arrestation du général Thomas, comme coupable d'avoir accepté sa nomination illégale au secrétariat de la guerre. L'affidavit, envoyé à M. Carter, *Chief Justice* de la cour suprême, a été transmis par lui, avec ordre d'exécution, au marshal David Gooding. Celui-ci s'est rendu, le 22 au matin, à la résidence du général, et l'a accompagné devant la cour suprême, qui l'a fait aussitôt remettre en liberté, sous caution de \$5,000 pour assurer sa comparution à toute sommation ultérieure.

C'est après l'accomplissement de ces forma-

lités judiciaires que le correspondant auquel nous empruntons ces détails, a eu une entrevue avec le général Thomas. Il l'a trouvé parfaitement calme et en même temps résolu à remplir le mandat que le président lui a confié.

À onze heures et demie du matin, le nouveau secrétaire s'est dirigé vers les bureaux de la guerre, et a demandé à parler à M. Stanton, qui lui a fait répondre d'entrer s'il avait quelque chose à lui dire.

—Je viens, a dit le général Thomas, occuper le poste de secrétaire de la guerre par interim, ainsi que j'en ai reçu l'ordre du Président des États-Unis.

—La chose ne peut se faire, a répliqué M. Stanton, et je vous engage à retourner dans votre bureau habituel pour y reprendre vos fonctions d'adjoint général.

Le général. — Le président m'a investi des fonctions du secrétariat de la guerre, et mon intention est de les exercer.

M. Stanton. — Le président n'avait pas le droit de vous charger de ces fonctions, et je vous donne de nouveau l'ordre de vous retirer dans votre bureau.

Le général. — C'est ce que je ne ferai pas. J'ai à obéir aux ordres du Président, et non à ceux de M. Stanton.

M. Stanton. — Comme secrétaire de la guerre, je vous enjoins de reprendre votre poste d'adjoint général.

Le général. — Je refuse.

M. Stanton. — Alors, restez ici tant qu'il vous plaira, si le président vous l'ordonne, mais vous n'exercerez pas les fonctions de secrétaire de la guerre.

Le général. — Je les exercerai.

M. Thomas s'est retiré, après cette réplique, dans une salle voisine, qui sert de bureau au général Schriver. M. Stanton l'y a suivi et lui a dit: "Ainsi, vous prétendez être secrétaire de la guerre, et vous refusez de vous soumettre à mes ordres?"

Le général. — Oui, monsieur. Je vais donner l'ordre qu'on me remette les dépêches à l'adresse du département de la guerre, et m'occuper de l'expédition des affaires.

Sur ces entrefaites le général Grant a fait son apparition, les lèvres entr'ouvertes par un sourire équivoque, et a prononcé, en s'adressant aux amis de M. Stanton, ces mémorables discours:

"Je suis stupéfait de vous trouver ici. Je pensais que vous vous seriez rendus au quartier général pour réclamer ma protection."

Pendant le reste de l'entretien, Grant n'est pas sorti d'un mutisme neutre et souriant, de sorte que les personnes qui espéraient qu'il ne pourrait pas éluder, cette fois, d'arborer un drapeau quelconque, en sont encore pour leurs illusions. Le sphynx est plus impénétrable que jamais.

Lorsqu'avait lieu, entre MM. Stanton et Thomas, la conversation qui vient d'être rapportée, plusieurs amis de ce dernier sont venus le demander, notamment M. Merick, l'un de ses conseillers. Mais M. Stanton, qui avait recommandé que les cartes des visiteurs qui se présenteraient lui fussent remises à lui-même, a fait répondre invariablement que le général Thomas n'était pas, de sorte que les seuls témoins admis à la discussion entre les deux prétendants au secrétariat de la guerre, ont été les généraux Grant, Dent et Howard, et un ou deux employés attachés aux bureaux.

Un peu plus tard le général Thomas a voulu entrer dans un bureau proche du sien. Mais, suivant la consigne, il était fermé à clef, et personne ne s'est trouvé là pour lui ouvrir la porte. Il s'est décidé alors à pénétrer de nouveau chez M. Stanton, et lui a dit qu'il venait chercher la clef de la salle à côté. Mais cette clef lui a été refusée.

Après sa retraite définitive du secrétariat de la guerre le général s'est rendu au quartier général de Grant, et de là à la Maison Blanche, où il a eu une entrevue avec le président à laquelle assistaient l'attorney général Stanberry, le secrétaire Welles et M. Kennedy. M. Johnson, mis au courant de ce qui s'était passé, s'est consulté avec M. Stanberry, puis a rédigé un

main, m'y voici; vous êtes sans doute le petit Nazaire?

—Justement.

—Le fils de Chloé?

—C'est cela.

—Le petit-fils de Lafliche?

—Vous y êtes.

Brigalier reprit en modulant son exclamation sur trois tons:

—Ah! ah! ah! Je me souviens de vous parfaitement. Je vous ai vu pas plus haut que cela. Ah! oui-da!

Il fixa sur Nazaire ses petits yeux fauves avec un mélange difficile à rendre d'inquiétude, d'étonnement et d'effronterie.

Le cousin détailla les préparatifs de son mariage, et les arrangements qu'ils avaient pris, Ninette et lui. L'opinion qui courait sur Nazaire dans la ville était qu'il était un fou ou un imbécile. Brigalier pencha un moment vers l'avis du public.

Nazaire entama du même air le projet de l'acte qu'il voulait faire dresser, en avouant qu'il n'entendait rien à ces affaires, qu'il s'en remettait parfaitement aux soins de M. Brigalier, et qu'il suffisait que M. Brigalier comprit bien les vignes et les potagers, en ajoutant que cela était fort pressé.

—Voilà le diable, dit Brigalier, je ne vois pas pour le moment d'acquiesceur.

—Il faut qu'il s'en trouve, dit froidement Nazaire, il n'y a pas à retarder.

ÉDOUARD OURLIAC.

(A continuer.)

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 26 FEVRIER 1868.

LES GARNACHES.

V

Ninette dépensa quelque argent pour accommoder une chambre aux habitudes de son cousin; elle se procura une table de toilette, elle emprunta une paire de rideaux blancs, deux flambeaux de cuivre doré.

—Ce garçon-là, disait-elle chez M. Percinet, est accoutumé à des douceurs. Je n'aurais pas osé le mettre dans ma chambre verte telle qu'elle est.

Cette chambre verte était une pièce étroite et longue, obstruée d'un lit de forme dite à l'ange, à hautes penches de serge verte d'où elle tirait son nom. Elle n'avait qu'une fenêtre qui donnait sur une petite cour sombre et humide; c'était là ce que Ninette appelait glorieusement sa chambre verte. Cette pièce fut décorée avec un surcroît de luxe, et Nazaire vint l'occuper.

Ninette triompha à la face de toute la ville. Elle changea elle-même sa manière de vivre. Elle parut plus recherchée dans sa mise. On la vit acheter au marché des morceaux dont elle n'avait jamais approché. Le menu de son dîner courait de bouche en bouche, depuis la porte Saint-Savinien jusqu'à l'octroi de l'hôpital. Enfin, malgré la difficulté d'imaginer un coup si

imprévu, si audacieux, si extraordinaire de la part de Ninette, un soupçon transpara sur les probabilités d'un mariage avec le cousin. Ninette répétait tous les matins à Nazaire:

—Quoi qu'on te dise, n'écoute rien. Ce pays est terrible pour les propos. Les gens y sont d'une méchanceté!

Cependant rien n'était décidé. Nazaire dit un jour à Ninette qu'on cherchait à marier la fille d'un gros fermier, qu'il en avait ouï parler, et qu'on pourrait bien faire quelques démarches auprès de lui. Il ajouta qu'il ne répugnait point à épouser une compagne aisée, élevée dans le travail et l'épargne, et qui n'avait aucune idée de la prodigalité des villes.

Cette confidence décida tout. Le lendemain, dans un entretien à ce sujet, après bien des détours, après bien des marches et des contre-marches et des retraites savamment couvertes, Ninette mit fin à ses irrésolutions, et se rendit avec les honneurs de la guerre; le mariage fut résolu.

Le même jour, Nazaire descendit, et tirant un rouleau d'écus de sa poche: —Écoutez, cousine, nous nous marions, c'est fort bien, mais j'aime que tout se fasse avec ordre. Je mange chez vous, il est juste que je vous paye. Voici le premier mois de ma pension, sauf les arrangements que nous prendrons plus tard.

Ninette accepta sans trop de difficultés. Elle disait le soir à ses voisines: —Quel garçon délicat et que d'ordre! Je vous jure qu'il n'y a que ses qualités qui me décident. Je sens que je serai heureuse.

Mais on voyait bien qu'elle était éperdument éprise de son cousin. Ce qui étonna par-dessus tout, ce fut la passion que fit par degré éclater Nazaire. Il avouait cet amour à qui voulait l'entendre, et le témoignait à Ninette en mille façons; il la comblait de galanteries; chaque jour il lui faisait tenir un très-beau bouquet, ce qui était un sujet de grandes risées dans tout le quartier, à ce point que Ninette, qui d'abord avait fait parade de cet attachement, en avait presque honte.

On s'était d'abord déchaîné sur ce qu'ils demeurèrent ensemble; mais on n'eût rien à dire quand le mariage fut annoncé. Ninette prit alors le dessus, et laissa débiter tout ce qu'on voulait. On n'avait jamais pensé seulement qu'elle pût se marier; que dire en la voyant épouser un jeune homme riche et amoureux? La rage des commères fut confondue par un bonheur si insolent.

Ninette elle-même, au comble de ses vœux, comprenait à peine comment elle y était parvenue, et voulait hâter les choses, comme si elle eût craint qu'une telle fortune ne lui échappât. Elle fit d'abord venir Brigalier, qu'elle crut devoir prévenir et qui ne parut pas surpris de la communication, il s'y attendait; quand elle eut fini de le mettre au fait, il la loua très-fort de sa résolution, sans dépit, sans grimace; et elle fut ravie de la manière dont il prenait la chose. Elle le consulta sur les affaires d'intérêt qu'elle voulait régler avec son cousin; il en parla avec autant de sang-froid.

Nazaire, voyant les événements se

précipiter, marqua le désir de remettre le mariage à deux mois, parce que, disait-il, d'ici là ses affaires seraient en règle. Il portait en outre le deuil d'un filleul qu'il avait beaucoup aimé, et dont il venait d'apprendre la mort. Ninette fut extrêmement contrariée de ce retard, mais comme pour mieux hier Nazaire:

—En attendant, lui dit-elle, tu peux disposer des fonds en question, puisque tout doit être commun entre nous. Au surplus, tu t'entends à ces choses-là mieux que moi. Va trouver Brigalier de ma part; il est prévenu, tu l'arrangeras avec lui.

—Il est inutile, cousine, de déplacer vos fonds pour deux mois. J'y aviserai, j'écrirai à Paris.

—Allons donc, est-ce que je le souffrirais? Il peut se présenter d'ici là une bonne opération. La gestion t'appartient dès à présent.

—En ce cas, je crois,

ordre dont on ignore la substance, et qu'il a envoyé au colonel Moore.

On suppose que c'est un ordre formel à M. Stanton d'évacuer les bureaux de la guerre. Dans tous les cas, l'opinion générale est que la solution du problème ne peut se faire attendre plus de vingt-quatre heures.

Parmi les personnes qui ont vu le général Thomas à la Maison Blanche, les uns lui ont adressé des félicitations, les autres des compliments de condoléances; toutes lui ont conseillé de maintenir son droit à outrance. On cite le général Gordon Granger, le sénateur Doolittle et M. Boyer, de la Pennsylvanie.

Cependant, le bruit était venu aux oreilles de M. Stanton que son concurrent allait venir pour occuper la place de vive force. Aussi, jusqu'au soir, de fidèles émissaires, parmi lesquels le général Howard et le juge George Fisher, n'ont fait qu'entrer dans les bureaux de la guerre et en sortir pour aller aux renseignements, et tenir l'opinionnaire secretariat au courant des mouvements de l'ennemi.

Ce n'est qu'à une heure avancée que M. Stanton, convaincu qu'aucune nouvelle escarmouche n'était à craindre pour la nuit, s'est décidé à se mettre au lit, après avoir installé son troussseau de clefs sous son oreiller.

C. D.

Choses et autres.

—La Revue du monde catholique, devenue politique, inaugure ses salons par un article de M. Veulliot, les Lions de la porte impériale. Il s'agit des fameux lions de Barye, sur lesquels au surplus il ne dit pas nettement son avis: excepté quand il s'agit de M. Ernest Hello, M. Veulliot est rarement content aujourd'hui. Pour lui, David (d'Angers) est un esprit borné; le jugement sur M. Victor Hugo est assez original dans sa forme.

Ce n'est pas Apollon, ce serait plutôt Hercule, mais un Hercule chinois, colossal et maniéré, capable de concevoir et de construire le colosse de Rhodes, incapable de ne pas l'enjoliver, barrioler et enluminer jusqu'à le rendre grotesque et même petit.

Où l'on retrouve de l'excellent Veulliot, c'est dans cette fantaisie sur le Spartacus légendaire, comme que nous avons tous connu aux Tuileries.

C'était certainement le sans-culotte au complet, puisqu'il était aussi sans chemise. Une pose formidable! le pied crispé sur ses fers brisés, serrant un glaive dans ses mains crispées, le front menaçant, terrible et crispé. Le roi de 1830 le reconnut et ne trembla point. Il vit parfaitement que cet homme crispé avait froid, et qu'il ne demanderait pas à renverser la tyrannie s'il pouvait espérer qu'elle lui donnât un poste, c'est-à-dire un manteau. Spartacus était simplement le symbole du démocrate qui sollicite un emploi de cour. Louis Philippe lui donna un poste. Il le fit placer de l'autre côté du fossé, en face des fenêtres du palais, comme pour menacer le tyran, s'il osait jamais sortir du fossé, transformé désormais en limite constitutionnelle.

Ecoutez encore ce joli passage sur le lion, au point de vue de la statue:

Il y avait un vieux lion consacré par l'art antique et adopté par l'art des temps modernes pour la décoration des monuments et lieux publics. C'était une bête civilisée, engraissée, rognée, avec qui l'on pouvait vivre. On lui donnait une bonne mine terrible de tribu ou d'orateur de l'opposition. Il avait encore la force et même parfois la mauvaise humeur; mais tout le monde voyait bien qu'il restait possible de lui faire entendre raison, que c'était un citoyen, que même il avait des rentes. Tout en faisant son discours contre la loi, il demeurait sujet de la loi. C'était, suivant les lieux, un officier de justice, un officier du trône, un officier de tribune, tantôt un gardien, tantôt un simple et honnête sentinelle; ce n'était qu'une part d'un bureau, encore moins la bête sauvage et féroce prête à se jeter n'importe sur qui, au premier signe de la main qui donne la paille et qui tient le bâton.

—Quelles sont pures les mœurs des habitants de nos campagnes! Demandez plutôt aux orateurs du gouvernement. Demandez surtout à M. Pierre Lefranc, qui vient de publier une brochure: *Le Rastell électoral*. Il s'agit de deux élections au conseil général des Pyrénées-Orientales. Ces élections ont amené un procès. Un des témoins dit:

—On m'a proposé cinq francs si je voulais vendre ma carte d'électeur. J'ai répondu: Il faudrait au moins me donner dix francs.

Nous montagnards! Il paraît que chez eux le vote n'est pas comme l'hospitalité: il ne se donne jamais.

Un autre dit:

—On me demandait si je m'achèterais. Je répondis: Oui!—mais que je voulais un habillement complet.

Cela se comprend: on veut l'enrégimenter, ce montagnard; il demande un uniforme. Quoi de plus juste?

Avec ces mœurs-là, nous aurions bientôt au tarif électoral:

POUR UN CANDIDAT.

Sir... habillement complet.

Agriable... gilet et pantalon.

Tiers-parti... une paire de chaussettes.

Je ne sais pas si la France parviendrait à être heureuse, mais assurément, elle aurait à être bien mise. Ce ne serait pas un mal. Et puis, voyez les avantages du système! Ni les ministres, ni les préfets n'auraient plus à se donner de mal pour faire triompher les candidatures officielles. Les élections se feraient au magasin de la Belle Jardinière.

—M. Erdan donne des renseignements intéressants sur le mariage du prince Humbert et de sa cousine.

Quelques-uns auraient voulu que cette cour, sans cérémonie, se grandit par l'arrivée de quel prince qui eût apporté du dehors une certaine atmosphère nouvelle.

La plupart disent ce que vous avez dit: ce que tout le monde dit: c'est une sorte d'échec de n'avoir pas trouvé l'archiduchesse tant annoncée et qui a paru tant cherchée.

On ajoute que la famille royale reste trop exclusivement pistonnante; qu'il est singulier que Victor-Emmanuel ne cherche pas à enrichir sérieusement sa maison, qui n'a rien, qu'à une vaine situation de calet sans fortune, parmi les familles princières de l'Europe, etc.

Je ne sais que vous dire sur tout cela. La princesse, qui a seize ans, est ravissante, voilà ce qu'il y a de plus clair.

Est-ce que les princes se mettraient à faire des mariages d'amour? Le monde est renversé.

—M. de Grossy prétend avoir entendu ce dialogue, qu'il transcrit dans la *Situation*.

Un sénateur disait à un membre des plus ardents de la résistance:

—En repoussant la loi, vous auriez mis l'empereur dans une très-fâcheuse position, que voulez-vous qu'il fit après la lettre du 19 janvier?

—Parbleu! qu'il renouvelât simplement le fameux *post-scriptum* que monsieur retrouvait le parapluie qu'il réclamait. Il lui était bien simple de dire: «Mon cher ministre, ne vous occupez plus de ma lettre, j'ai retrouvé mon déchet de 1852.»

—On dit que Sanson, l'ex-bourreau de Paris, n'est pas mort. Il habite Versailles et serait, dit-on, clerc chez un des huissiers de cette ville. Il a du moins la consolation de participer de temps en temps, comme autrefois, à l'exécution d'un arrêt.

FAITS DIVERS.

DÉPART DES MINISTRES.—L'hon. M. Archambault est parti hier pour Montréal. L'hon. M. de Boucherville part aujourd'hui.

ACCIDENT.—On conserve ici la funeste habitude de maquignoner sur tous les points du territoire, et pour plus de facilité, d'essayer sur l'endroit même où l'on débat les prix l'animal en vente. Ainsi, hier, dans l'après-midi, M. Guay, notaire de St-Joseph de Lévis, a failli devenir victime d'un de ces essais malencontreux. Il allait, cheminant paisiblement sur la route, lorsqu'une voiture attelée d'un de ces chevaux à l'épreuve, arriva brusquement sur lui et le renversa, passant par dessus le corps du malheureux notaire.

Immédiatement secouru, on le transporta à son domicile assez grièvement blessé. Sa vie, assure-t-on, ne court aucun danger, mais il souffre beaucoup de plusieurs contusions qu'il a reçues.

MORT SÉRIE.—Un de ces hommes modestes, dont les services quoique obscurs, servent la prospérité d'un pays et révèlent toute une digne carrière, vient de mourir à New-York.

M. Charles Bertrand, imprimeur bien connu et fort habile en son art, habitait les États-Unis depuis quelques années. Canadien d'origine et de cœur, il se disposait à revenir habiter le sol natal pour ne plus le quitter, lorsque la mort l'a enlevé tout à coup, à sa famille, à ses nombreux amis.

DÉPLORABLE AFFAIRE.—On lit dans le *Courier de St-Hyacinthe*: «Aux courses qui ont eu lieu la semaine dernière à Roxton Pond, une bagarre survint entre un parti de Canadiens et un parti d'Irlandais sans doute excités par la boisson. Le combat eut des conséquences déplorables. Outre plusieurs blessés, il y a eu un Canadien de tué.

LES VILLES AMÉRICAINES.—Voici une spirituelle fantaisie de M. Gentil, sur les villes américaines qui portent de trop grands noms:

Après avoir secoué la poussière du dos bottes sur la ville d'Albany, je continuai ma route de pèlerin. Je pensais à chaque heure voir disparaître les vestiges de la civilisation et apparaître l'homme de la tribu.

On me disait que le Mohawk était à deux pas, le Mohawk, c'était le type du véritable sauvage.

Hélas! Je traversai Trois, et le cabaretier du lieu ne sembla point comparable à Priam. Quant à l'adorable Hélène de la légende grecque, elle était morte.

Je traversai Utique et m'informai de Caton. Personne ne connaissait cet Anglais-là.

Je traversai Rome et cherchai des yeux le Capitole. On me montra une grande écurie où chiquaient trois avocats et un représentant.

Je traversai Syracuse et demandai à voir le tombeau d'Archimède. On me prit pour un fon-tombé de la lune.

Je traversai Lyon et je n'y vis aucune trace de *canuts*, pas une seule manufacture de soieries rien qui indiquât une ville gauloise. Un aubergiste y parlait le français du Luxembourg.

Je traversai Albion et j'ai découvert en fait de parlement qu'un savetier chevillait ses souliers avec des bouts d'allumettes.

Quand je pensais trouver à la lisière des bois la hutte des Onondagas ou des Onéidas, je donnais de la tête contre un cabaret où les ou-las n'étaient guère frais, où le jambon était la pièce de résistance, où les voyageurs ne passent le plat au voisin qu'après l'avoir nettoyé avec leurs doigts.

D'Indiens et d'Indiennes? Nulle part.

—Deux petits renseignements parisiens dans la chronique de M. Delrieux, à la *Situation*:

Ces cols très-élevés qui guillotaient les oreilles s'appellent des *Cols Sanson*.

Les anciens *Sauvages* sont, jeune homme, que les jeunes filles n'ont pas abandonnées, ont été débaptisés pour s'appeler des *Protegez-moi, mon père*.

LES FORMULES DE POLITESSE.—D'après un des chroniqueurs de *Paris-Express*, le monde élégant qui fait la loi dans les questions de convenance et d'usage, médite une grande réforme.

Il s'agit d'abréger les formules de courtoisie qui sont d'usage à la fin des lettres, les: «Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.» ou les: «Agréez, monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.»

Tout cela est bien long et ne signifie pas grand chose, il faut le reconnaître.

On remplacerait ces fatras par des formules analogues à celles qu'avait inventées la République: «Salut et amitié», ou «Salut et camaraderie» ou «Salut et respect»! On peut varier à l'infini le dernier mot de la formule finale, selon le sentiment qu'il convient d'exprimer.

NOUVELLES MARITIMES.

—On écrit d'Halifax, en date du 15 courant, que le brigantin *Quango* est brûlé accidentellement à Little Glace Bay, le dimanche précédent.

—Le brick anglais *Junco*, Capt. Williams, venant de Cardiff et destiné pour St-Jean, N.B., avec un chargement de lisses pour chemins de fer, est arrivé aux Bermudes, après avoir fait une voie d'eau et ayant besoin de voiles.

—Le brick *Thérèse*, Capt. Corbitt, fit voile de Windsor, N.E., le 26 novembre, pour Philadelphie, avec un chargement de plâtre, et con-signa à G. C. Van Horn. Comme on n'en a pas entendu parler depuis, on craint qu'il se soit perdu avec tout son équipage. La *Thérèse* avait été construite à Fire Islands, en 1866, et jaugeait 204 tonneaux.

TELEGRAPHIE GENERALE.

CANADA.

Montréal, mardi, 25 février.

On a engagé une bande d'ouvriers qui sont occupés tout le jour à fouiller les débris situés derrière l'atelier d'un charpentier, afin d'y retrouver le corps d'un enfant que l'on dit avoir été empoisonné, puis enterré là par une femme actuellement à Kingston.

Les marchands de quincaillerie se sont réunis cet après-midi pour discuter la question du tarif. On a nommé un comité afin de rédiger une adresse qu'on insérera dans le rapport de la chambre du commerce, qui doit bientôt être adressé à M. Rose et Tilley. Les marchands de nouveautés tiendront demain une réunion semblable; et dans le courant de la semaine, chaque branche de commerce prendra la même mesure.

L'hon. M. Robert Spence est mort ce matin, à Toronto.

M. Médéric Lanctôt a publié une proclamation en faveur de M. Beaudry. La lutte sera très-vive pendant l'élection qui doit commencer demain. On avertit le public que cette élection

sera illégale et non avenue, comme ayant lieu le mercredi des cendres, prochain fête légale, par un acte du parlement fédéral à sa dernière session.

Le marché aux farines est très-bas. Les affaires n'ont jamais été, depuis bien des années, aussi faibles que maintenant.

DEPECHE DE LA DERNIERE HEURE.

ÉTATS-UNIS.

Washington, 25 février.

À deux heures et demie, aujourd'hui, le greffier de la chambre des représentants s'est présenté au sénat pour donner lecture de l'acte d'adoption adopté hier par les représentants. Cette lecture a été écoutée en silence et sans qu'on ait fait une observation.

Le message de la chambre a été référé à un comité de sept membres choisis par le président. L'excitation de ces derniers jours a sensiblement diminué dans la ville.

Un grand intérêt s'attache à la décision que donnera demain la Cour Suprême, à l'occasion de la demande présentée par le général Thomas. Plusieurs paris considérables sont engagés à ce propos. Le Comité des sept membres du sénat a tenu sa première réunion ce matin.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le câble.)

Londres, 25 février.

Le comte Derby, chef du cabinet, a donné sa démission qui a été acceptée par la Reine.

M. Disraeli remplacera le comte Derby, comme premier ministre, mais conservera sa charge de chancelier de l'échiquier.

La chambre des Lords formée en comité général, a adopté la nuit dernière le bill relatif à la suspension de l'habitus corporis en Irlande.

Paris, 25 février.

M. Parker, citoyen des États-Unis, a été condamné à 4 jours d'emprisonnement et aux frais, pour tumulte à l'Odéon, lors de la représentation de *Rey Blas*, drame de Victor Hugo.

Revue Financière et Commerciale.

BUREAU DE L'ÉVÉNEMENT.

Mercredi, 26 février 1868.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Mercredi, 26 février 1868.

New-York, 10 h. a. m.—L'or est coté à 141 1/2; l'échange sterling 10. Les *greenbacks* sont achetés à 31 cent de décompte pour de l'or et 28 pour de l'argent, vendus à 29 pour de l'or.

L'argent est acheté à 44, vendu à 4 et 41 pour de l'or.

Les billets de la Banque du Haut-Canada sont achetés à 55 cts, par pièce, ceux de la Banque Commerciale à 90 cts, et ceux du Nouveau-Brunswick sont pris au pair pour de l'argent à 21 cent de compte pour du papier.

JOHN FISHER, Courtier, 33, rue St-Pierre.

PRIX DES PRODUITS EN GROS.

Echange de Montréal, 25 fév. 1868.

Farine, par quart de 100 lbs.—Supérieure extra nominale, extra \$7.75; \$7.50; \$7.25; \$7.00; \$6.75; \$6.50; \$6.25; \$6.00; \$5.75; \$5.50; \$5.25; \$5.00; \$4.75; \$4.50; \$4.25; \$4.00; \$3.75; \$3.50; \$3.25; \$3.00; \$2.75; \$2.50; \$2.25; \$2.00; \$1.75; \$1.50; \$1.25; \$1.00; \$0.75; \$0.50; \$0.25; \$0.00.

Superfine du Canada \$7.40 à \$7.50, forte superfine du Canada \$7.55 à \$7.65; superfine de l'Ouest, nominale; superfine, marques de ville, nominale; superfine no 2, \$7.15 à \$7.30; bonne, \$7.40 à \$7.55; moyenne, \$6.90 à \$7.05; recoupees, \$6.00 à \$6.15; en suif, \$5.75 à \$5.90 par 100 lbs.

Marché très calme.—Les prix sont nominale sans changement.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

25 février.

Echange sterling, à 60 jours, 109 1/2 à 109 1/4; Or 142 1/2.

Coton calme à 22 1/2.

Fleur calme et peu en faveur des acheteurs; recettes 4,500 qrs; ventes 6,100 qrs, à \$ 6.60 et 9.40 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest; 9.80 à 10.70 pour commune à extra choisie de l'Etat; 9.50 à 11.65 pour commune à extra choisie de l'Ouest.

Fleur de seigle ferme à 7.50 et 9.50.

Blé calme et nominale sans changement; recettes 3,500 mts; ventes 4,500 mts.

Seigle tranquille et ferme; recettes 430 mts.

Blé d'Inde ouvert plus ferme et ferme calme et languissant; recettes 35,500 mts; ventes 38,000 mts, à 1.25 pour le nouveau millé de l'Ouest à 1.10; 1.30 pour le vieux de l'Ouest, dérivé.

Orge rare et ferme.

Avoine calme; ventes 9,000 mts à 84c pour l'Ouest en magasin, et 86c pour du flot.

Lard plus ferme; à 23.75 et 24.00 pour le vieux mess, et 24.90 et 25.00 pour le nouveau du.

Saindoux plus ferme, à 14 1/2 et 16 1/2; de petits lots à 16 1/2 et 16 1/4.

A 3 p. m., on ferme à 142 1/2.

MARCHÉ ANGLAIS.

25 février.

LIVERPOOL, 11 h. a. m.—Marché au coton en baisse. L'après-midi, Orléans 9 1/2.

1.20 p. m.—Coton tranquille. Les nouvelles de Manchester ne sont pas favorables. Blé d'Inde 42s. 6d. Avoine 3s. 10d. Saindoux 58s.

Ammonces Nouvelles.

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de

JAMES TIBBETS, Failli.

LES créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

WM. WALKER, Syndic Officiel.

Québec, 25 fév. 1868.—2s.

A VENDRE OU A LOUER, AVEC POSSESSION IMMÉDIATE.

1° LA MAISON du soussigné, voisine de celle qu'il occupe en été à la Petite Rivière St-Charles, étant une jolie résidence sur la rive sud de cette rivière, avec cour, jardin et trois arpents de terre en superficie, à 21 mille de Québec. Loyer 245.

2° Une maison avec emplacement près de l'église de la paroisse de St-Joseph de la Baie, à un arpent du Palais de Justice, étant un excellent poste pour le commerce ou pour un bureau d'homme de profession. Prix \$200. Loyer \$15.

3° Une terre de quatre arpents de front sur 20 arpents de profondeur, en la paroisse de St-Joseph, les voisins sont: l'Augustin Pelchat et Marcel Gosselin; avec maison et autres dépendances. Prix \$800.

4° Cinq arpents et demi de terre de front sur 30 arpents de profondeur, en la paroisse Ste. Thérèse, concession Ste. Marguerite, les voisins sont: Pierre Bouffard et Louis Fortier. Prix \$375.

5° Une maison, en face de l'église de la paroisse de Ste. Claire, avec deux arpents de terre en superficie. Bon poste pour le commerce ou pour bureau d'homme de profession. Prix \$80. Loyer \$7.10s.

Termes faciles. S'adresser au n° 4, rue St-Louis, Québec.

J. T. TASSCHEREAU.

Québec, 24 fév. 1868.—6f

A LOUER.

UNE MAISON en briques à trois étages, avec un superbe magasin de cinquante pieds de profondeur, situés en la Paroisse St-Sauveur de Québec, rue St-Vallier, No. 6.

S'adresser chez

J. B. HAMEL, Notaire, No. 3, Rue St-Joseph.

Québec, 29 janvier 1868.

RIZ D'ARACAN.

RIZ d'Aracan, en Sacs, Demi-Sacs et Quart de Sacs. A vendre par

Québec, 24 fév. 1868.

WILLIAM POSTON.

SIROP DES BARBADAES.

SIROP des Barbadaes extra clarifié, en Poingsons. A vendre par

Québec, 24 fév. 1868.

WILLIAM POSTON.

SUCRE.

SUCRE Brillant des Barbadaes, en bonquets, Do (dans des sacs) écrasé, de Red-Patch, en Quarts, Do sec écrasé, do do do

Sirop doré, en Quarts. A vendre par

Québec, 24 fév. 1868.

WILLIAM POSTON.

Eaux-de-vie.

EAU-DE-VIE de Y. Rhaloupin & Cie, en barriques, quart de pièces, octaves et caisses. Do de J. Robin & Cie, do do do

Do de la Compagnie des Vignerons, do do de Otard, Dupuy & Cie, do do

A vendre par

Québec, 24 fév. 1868.

WILLIAM POSTON.

GENIEVRE.

GENIEVRE de DeKuyper & Fils, en barriques, Do de Caisnes rouges, Do de Palmier, en barriques et quart de pièces.

A vendre par

Québec, 24 fév. 1868.

WILLIAM POSTON.

MAISON A LOUER.

UNE MAISON bien connue pour le Commerce, Rue de la Couronne, No. 22, et occupée depuis plusieurs années par M. Nazaire Turcot, Marchand-Epicier. Cette maison étant située presque en face de la Halle Jacques-Cartier, se trouve par conséquent au centre des affaires et est bien propre à y faire un commerce quelconque.

S'adresser à

L. A. COTÉ, Marchand, Rue de la Couronne.

Québec, 21 fév. 1868.

A VENDRE.

UNE PETITE FERME contenant à peu près dix arpents en superficie, située sur la rive de Charlesbourg, à peu près à trois milles de la ville, avec Maison, Grange, Remise et Glacière, le tout en ordre parfait. Termes faciles.

Continuation de la Vente

Pour se débarrasser de l'encombrement des Marchandises

CHEZ

O'DOHERTY & CIE.

A FIN de diminuer autant que possible notre FOND, avant de prendre possession de notre nouveau

Magasin, nous avons décidé de faire encore une COMPLÈTE RÉDUCTION dans les prix de nos

Marchandises à partir de

LUNDI, LE 17 DU COURANT.

Nous ne spécifions qu'un petit nombre des LOTS A BON MARCHÉ que nous offrons

en vente, savoir :

Soie Noire Gros Grain, Soies Suez Gros Grain et Glacées,
Moires Noires et de Couleurs, Satins de Couleurs,
Grenadines Blanches et de Couleurs, Tarlatane (de toutes nuances),
Mantilles de Lama Blanc, garnies en Dentelle,Châles et Demi-Châles, Mantilles Noires garnies en Dentelle,
Draps de Lit en Toile et Coton, Grands Châles Carrés,
Nappes de Table Damassées, Essuie-mains de Toile ouvrière et damassée,
Shirtings Blancs et Coton Gris, Courtes-Pointes de Marseilles,
Flanelles et Couvertures de Lit, Draps et Casimirs,
Tweeds, Gilets et vêtements de dessousBonneterie, en Laine de Shetland pour
Marchandises de goût pour le printemps et l'été, Dames,
Mousselines Imprimées, Broderies, etc.

O'DOHERTY & CIE.

On a besoin de personnes d'expérience pour faire les ventes.

Québec, 18 fév. 1868.

O'D. & C.

REDUCTION DEFINITIVE!

MONTMINY & BRUNET,

ANNONCER, que d'ici au PREMIER MARS prochain, ils vendront à un rabais de 25 p. 100

tout ce qui leur reste en mains d'EFFETS D'HIVER, tel que :

Whitney, Sealiskin, Peluche de Laine, Velours de Laine, Imitation de Mouton noir double largeur,
qualité supérieure, Draps, Tweeds canadiens, Casimirs, Flanelles unies et de fantaisie, Couvertures delaine, Couvertures frappées, un grand lot d'Étoiles à Robes, consistant en Winceys unis, chinés et rayés,
Mégins français, Popeline, Mohair, Alpaca unis et rayés, Cobourg noir et de couleurs.

—AUSI—

Un grand lot de Coton, Shirting, Coton Jaune, Coton à Drap, Indiennes, etc., etc.

Les acheteurs qui veulent économiser ne doivent pas se décider à acheter ailleurs avant d'avoir

visité leur établissement.

Coin des Rues du Pont et Des Fossés, Saint-Roch,

MONTMINY & BRUNET.

Québec, 14 jan. 1868.

AVIS DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE.

PLUS DE FROID NI MALADIE D'OREILLES

PRÉSERVÉES PAR LE

COUVRE-OREILLE,

Brevet en France et en Angleterre, approuvé par les Facultés de Médecine de Paris

et de Londres, et recommandé par les premières célébrités Médicales d'Europe.

A soussigné, à l'honneur d'informer le public qu'elle vient de recevoir par le vapeur Moravian via
Portland, un grand assortiment de COUVRE-OREILLES en CAOUTCHOUC, Couleur de Chair, s'adap-
tant parfaitement aux Oreilles et en suivant exactement tous les contours et toutes les sinuosités.
Ce Couvre-Oreille garantit les Oreilles du froid et prévient les rhumes, névralgie et migraines; dans
bien des cas aussi il peut prévenir la surdité accidentelle provenant d'un refroidissement de l'intérieur.
Ce Couvre-Oreille préserve du froid et des maladies d'Oreilles sans nuire aucunement à l'audition; il
est recommandé à tout le monde et est indispensable aux Patineurs, Chasseurs, Voyageurs, Cultiva-
teurs, Baigneurs, etc. Tout le monde peut mettre soi-même ce Couvre-Oreille en une seconde; il y en
a de toutes les grandeurs et pour tous les âges depuis un an jusqu'à l'âge le plus avancé. Les Dames et
Messieurs de la ville sont respectueusement invités à venir faire leur choix sans retard, attendu qu'il
n'y en aura pas pour tout le monde. Les personnes de la campagne qui désirent posséder ce Couvre-
Oreille indispensable, n'ont besoin que d'envoyer la longueur de leur Oreille et un dollar en papier, et
ils recevront par retour de la maille, deux paires de Couvre-Oreilles.

S'adresser à la Maison Française,

ROSE DEGARDIN,

No. 9, Rue St. Jean, Québec.

N. B.—Chaque paire de Couvre-Oreille est vendue dans une boîte portant la signature de l'Inven-
teur, avec un prospectus, au prix de 50 centimes ou 2s. 6d. la boîte.

Québec, 13 jan. 1868.

A VENDRE

LOUIS BOURGET,

MARCHÉ DE LA BASSE-VILLE.

A soussigné, qui vient de recevoir les articles ci-après

L'énormité, et qui sont bien dignes d'attirer l'at-
tention du public en général; il recommande sur-
tout le Moulin à couper le Tabac, la Presse, la
Machine à vapeur, les Treuils et les Chaines.

En vente chez

TABAC CANADIEN.

509 Livres de bon TABAC CANADIEN, récolté à

Lanoré.

5000 Galons Huile de Loup-Marin,

10 Tonnes Meilleur Rhum, venant directement

des Indes.

Vin de Xérès (Sherry) L. P.,

Eau-de-Vie, Genièvre, etc., etc.,

En Douane ou droits payés.

Toutes sortes de Tabacs, Cigares, etc.

—AUSI—

Une Presse à presser le Tabac, d'une grande force.

Une Machine en bon ordre, de huit forces de Che-

vaux, propre à charger et à décharger les

vaisseaux.

Dix Treuils, Chaines, etc.

LOUIS BOURGET,

Marché de la Basse-Ville.

Québec, 27 déc. 1867.

A VENDRE,

STATUTS DE 1867.

—AUSI—

JOURNAL POUR TOUS No. 20.

GARANT & TRUDEL.

Québec, 13 fév. 1868.

LES CLASSES DU SOIR

DE

Mlle. HELENA McCaffry,

POUR LES ADULTES,

S'ouvriront MARDI prochain, le 19 du

courant. Les personnes qui désirent en faire

partie sont priées de s'adresser immédiatement à

Mlle. HELENA McCaffry, Rue du Palais.

Québec, 14 nov. 1867.

Pommes d'Hiver, de Conserve.

Venant d'être reçus :

135 QUARTS Pommes d'hiver de conserve, choi-

sies à la main et en très bonne condition, con-

sistant principalement en : Greenings, Spit-

zenberg et Pommes Grises.

A vendre par

JOHN LEMESURIER & CIE.

Québec, 13 nov. 1867.

IMPRIMERIE

DE

L'ÉVÉNEMENT.

No. 1, RUE BUADE,

A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE,

Escalier de la Basse-Ville.

PRESSES A VAPEUR.

Le Propriétaire du Journal l'ÉVE-
NEMENT ayant fait l'acquisition
d'un matériel d'imprimerie très-
varié, peut maintenant faire toutes
sortes d'impressions, telles que :

TETES DE COMPTES,

CIRCULAIRES,

LETTRES FUNÉRAIRES.

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

Etc., Etc.

BLANCS

POUR

GREFFIERS,

AVOCATS,

NOTAIRES,

HUISSIERS,

Etc., Etc.

AFFICHES,

PROGRAMMES,

Etc., Etc.

FACTUMS,

Etc., Etc.

LIVRES,

BROCHURES,

Etc., Etc.

Le tout imprimé avec soin et élé-
gance, à des

PRIX RAISONNABLES.

Toute commande envoyée par la
Poste, ou autrement, sera exécutée
immédiatement, et les ouvrages ex-
pédiés par les voies les plus expédi-
tives et les moins coûteuses.Charles T. Côté & Cie,
MARCHANDS A COMMISSION
54 RUE ST. PIERRE, 54,
BASSE-VILLE.A FIN de faciliter les opérations commerciales
des marchands de la Campagne et autres, à qui
leurs affaires ne permettent pas de visiter les dif-
férentes villes du Canada et des États-Unis, MM.
Charles T. Côté & Cie, ont résolu d'ouvrir une
maison d'agence et à commission où ils tiendront
constamment en mains une grande variété d'échan-
tillons de marchandises sèches et autres, et parti-
culièrement de Tweeds Canadiens venant directe-
ment des manufactures.DRAPS,
INDIENNES,
MERINOS,
ÉTOFFES A ROBES, Etc., Etc.Ces Messieurs espèrent mériter par leur punctua-
lité et leur expédition une large part du patrona-
ge public.

Québec, 25 mai 1867. 1a-3fs.

PARFUMERIES ! PARFUMERIES !

DE

PREMIÈRES QUALITÉS,

LES sous-signes viennent de recevoir directement
des Marchés de Marseilles, un MAGNIFIQUE
ASSORTIMENT de Parfumerie Française, consistant
en :
Eau Lavande,
Eau de Fleurs d'Orange,
Vinaigre à Toilette,
Eau de Cologne, Eau Athenienne,
pour les Cheveux.Pommade des Duchesses,
Cold Cream,
Moelle de Boeuf,
Bardoline et
Eau Dentifrice pour les Dents, etc., etc.
Cet assortiment est un des plus complets et des
plus variés.Z. FORTIER & Cie.,
Pharmaciens et Chimistes de
Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur
de la Province de Canada.
Québec, 30 déc. 1867.

NOUVEAUTÉS.

MARCHANDISES

D'AUTOMNE,

A DES PRIX TRÈS-REDUITS.

AU NO. 34, RUE LA COURONNE.

L'Esougné à l'honneur d'annoncer à ses nom-
breuses pratique et au public en général qu'il
vient de recevoir, par les derniers arrivages d'Eu-
rope, un grand et magnifique assortiment de MAR-
CHANDISES D'AUTOMNE des plus variées et
dans les derniers goûts. Vu la rareté de l'argent,
il est décidé à vendre toutes ses Marchandises à des
prix qui défient toute concurrence.Son fonds de Marchandises nouvelles consiste
en :
Draps de diverses couleurs, Drap de pilote, Drap
de Castor,
Tweeds Canadien, Anglais et Ecosais
Winceys, Doeskin, Merinos Français,
Flanelle blanche, rouge, etc.,
Hanches fines, Chemises de Flanelle,
Étoiles à Robes, tricot-rouge,
Mantilles, Echarpes, Châles,
Garnitures pour Robes et Mantilles,
Étoiles à Jupons, Cotonnades, etc., etc.Une visite à son Magasin est respectueuse-
ment sollicitée.F. X. LEPAGE,
No. 34, rue de la Couronne, St-Roch.
Québec, 25 oct. 1867.

NOUVELLES LAMPES.

LAMPES A HUILE DE CHARBON,

PATENTE DE IVES.

LES LAMPES DE IVES ont les avantages
les plus utiles et avantageux. L'huile est
introduite dans la Lampe, la mèche ainsi que la
lumière, sans avoir à enlever la Cheminée, globe
ou l'abat-jour.A vendre chez
F. O. VALLERAND,
No. 6, Côte de la Basse-Ville.
P. S.—Le seul Établissement à Québec où l'on
peut trouver un assortiment complet des Lampes
de Ives ou autres Manufacturiers.F. O. V.
Québec, 21 déc. 1867.

IMPORTATIONS D'AUTOMNE.

GRANDE VENTE

DE

MARCHANDISES SÈCHES

A

BON MARCHÉ,

CHEZ

FONTAINE & GAGNÉ,

Coin des Rues St. Joseph et du Pont.

L'ARRIVÉE d'une quantité considérable de Mar-
chandises d'Automne chez MM. FONTAINE
& GAGNÉ, les force à vendre leur fond actuel de
Marchandises à une réduction considérable. Ce
n'est nullement pour faire de la réclame, mais leur
Magasin est littéralement encombré et tout leur
fond sera vendu à un bon marché étonnant.Toute personne qui aurait besoin de quelque
Marchandise que ce soit, fera bien d'aller leur
rendre une visite avant d'aller ailleurs.L'assortiment qu'ils offrent aujourd'hui en vente à
bon marché se compose d'un choix des meilleurs
Étoiles de toutes sortes, choisies expressément
pour cette grande maison, dans les principales
Manufactures d'Angleterre et des États-Unis. On
y trouvera une variété d'effets de première qualité,
tels que :Draps noirs, Bleus, etc., de toutes
qualités et prix.
Casimir noir et de toutes les couleurs.
Tweeds Canadiens, Anglais et Ecos-
sais.Indiennes, Coton, Toiles du Tissue le
plus fin et le plus délicat.
Un immense lot de Hanches Faites.
Un assortiment supérieur d'Étoiles
à Robes, Soie, Alpaca, Cobourg, Win-
ceys, etc., etc., etc.MESSIEURS FONTAINE & GAGNÉ attirent
l'attention spéciale des acheteurs sur le vaste
assortiment de Flanelles Blanches, Rouges et de
Couleur, qui sera vendu à très-bon marché et pour
argent comptant seulement.Une visite est respectueusement sollicitée et rien
ne sera épargné pour donner satisfaction pleine et
entière à ceux qui leur feront l'honneur de les en-
courager.FONTAINE & GAGNÉ,
Coin des Rues du Pont et St-Joseph.
Québec, 24 oct. 1867.

BEURRE.

100 TINETTES de Beurre choisi, des Laiteries de
Frampont, Leeds et Magantic.

A vendre par

WM. CONVEY.

Québec, 16 oct. 1867.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
LE HOME DE NEW HEAVEN, CONNT.

CAPITAL PAYE - - - - - \$1,000,000.

Et en Fonds Publics et Stocks de Banque Nationale \$1,371,513, au
1er Janvier dernier.

CHARTRE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA.

Ayant un Dépôt de \$50,000 dans la Caisse du Receveur-Général.
Recommandé par les principaux Membres du Parlement Canadien des deux origines.
Ayant 1,000 Agents, de la Nouvelle-Orléans à Halifax.

AVEC UNE RECETTE DE \$5,000 PAR JOUR.

Les Edifices Publics d'Ottawa, le Parlement de Québec, l'Eglise Gesù à Montréal et l'Asile de Beau-
port, entre autres grands édifices, sont assurés à cette Compagnie.
Les Polices sont émises sur l'heure par l'Agent local, et les réclamations promptement réglées sur
place, ici, par l'Agent général ou l'Agent local, suivant le cas.Cette Compagnie a payé dans les vingt quatre heures \$102,000, dans le grand feu de Portland, en
1865.Et après neuf mois d'opération dans le District de Québec, environ \$30,000 à Lévis et à Québec,
dans les quinze jours après l'incendie.

Etat des Primes reçues et des Pertes payées :

Année	Primes reçues.	Pertes payées.
1861	\$37,530.30	\$28,786.20
1862	\$1,230.00	\$1,190.63
1863	\$1,230.00	\$2,120.39
1864	\$25,573.55	\$16,444.30
1865	\$470,473.78	\$278,488.00
1866	\$773,815.61	\$451,292.96
1867	\$1,474,405.13	\$1,128,394.20

Laisant un surplus de près d'un demi-million dans sa caisse, sur le produit de cette année seule-
ment.LE BUREAU PRINCIPAL POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, Coin des Rues St-Antoine et St-
Pierre, Basse-Ville.J. C. BARTHE,
AGENT.

BONUS TOUS LES TROIS ANS!!!

L'ETNA,
Compagnie d'Assurance contre le Feu et Maritime,

DE DUBLIN.

CAPITAL - - - - - \$2,500,000.

REVENU ANNUEL, PRÈS DE \$1,000,000.

LE NOMBRE DES ACTIONNAIRES EXCÈDE CINQ CENTS.

PREMIER BUREAU :

RUE UPPER SACKVILLE, DUBLIN, IRLANDE.

BUREAU PRINCIPAL, 17 et 18, Cornhill, Londres.

BUREAU PRINCIPAL, 98, rue George, Edinburgh, Ecosse.

PREMIER BUREAU POUR LE CANADA :

Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.

JOHN OWEN WOODHOUSE, écr., 82, Chemin Pembroke,
Dublin; Parc Omeath, Co. Louth; Portadown,
Co. Armagh; Kerrykeel, Co. Armagh et
Down.—Président.ROBERT CRAVEN WADE, écr., Conelaghney, Cross-
road, Comté de Meath et rue Sackville, Club,
Dublin; J. P. pour les comtés de Meath et
Wicklow.—Directeur de la Compagnie d'Assu-
rance Ecosaise Amicale sur la Vie.CHARLES GORDON MALONE, écr., Marchand, rue St-
Antoine et George, Dublin; Churchtown Lodge,
Dundrum, Comté de Dublin.—Directeur de la
Compagnie Commerciale du Gaz.JOHN WILLIAM GIBSON, écr., Alderman, Marchand,
18, rue Upper Sackville, Dublin.—Vice-Pré-
sident.EDWARD SMITH WATTS, écr., 6, Chemin Wellington,
Dublin.—Directeur des Prisons du Gouverne-
ment.BENJAMIN O'NEILL, écr., 27, Chemin Waterloo, Dublin,
J. P. pour le Comté de Mayo.JEFFERY MARTIN, écr., 2, Parc Clarinda, Kingstown-
East, Dublin, et Carraghmore, Ballinrobe,
Comté de Mayo; J. P. pour le Comté Mayo.ROBERT CONWAY HURLEY, écr., Bridge House, et
Glenduff, Talbot; J. P. pour le Comté Kerry.

DAVID RICHARDSON GOODALE, écr., Marchand.

CARACTÈRES.

Une Division des Profits tous les Trois Ans entre les Détenteurs de Polices qui n'ont pas de Pertes.

PRIMES MODÉRÉES.

La Compagnie n'est pas en faveur des Primes élevées, mais les Taxes sont fixées selon les localités
ou les Manufactures.Les PERTES SERONT PROMPTEMENT et pleinement rencontrées aussitôt AJUSTÉES ici, sans
référer au Bureau de Dublin.Les PERTES par la Foudre et les Pertes et Domages par l'EXPLOSION DU GAZ en dollars
de la propriété seront réglés et payés.

JOHN INNES, écr., Gérant.

Les succès sans précédent de l'ETNA dans la Grande-Bretagne, par suite d'une conduite libérale
envers le public, lui donnent des titres à une juste part d'encouragement, de la part du Public Canadien.N. B.—La Compagnie ci-dessus a fait des PLACEMENTS EN BONS DU GOUVERNEMENT
DU CANADA, en conformité de l'Acte Provincial, et a obtenu une Licence du Ministre des Finances
pour faire des affaires en Canada, et elle est prête maintenant à prendre des RISQUES AUX CONDI-
TIONS LES PLUS FAVORABLES.T. W. GRIFFITH, Gérant pour le Canada,
Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.AD. C. TOURANCEAU,
AGENT GENERAL.

Rue St-Pierre, Québec, (à côté de la "Banque Union.")

Québec, 7 déc. 1867.

RELIANCE,

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie,

ÉTABLIE EN 1840.

Les Profits entiers de cette Compagnie appartiennent aux Détenteurs de Polices.

BUREAU PRINCIPAL, —71, rue King William, Mansion House, Londres.

SYNDICS.

LE TRES-REVEREND EVEQUE DE MORAY ET ROSS,
SIR JOHN T. TYRELL, écr., J. R. S. PHILLIPS, écr.,
JOHN L. DUBOIS, écr., J. W. TUFSELL, écr.

DIRECTEURS.

JOHN W. LAY, écr., HENRY T. PRINSEP, écr.,
W. W. DUFFIELD, écr., MAJOR SKINNER, A. R.,
J. W. EGBERT

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LE HOME DE NEW HEAVEN, CONNT.

CAPITAL PAYE \$1,000,000.

Et en Fonds Publics et Stocks de Banque Nationale \$1,371,516, au
1er Janvier dernier.

CHARTRE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA.

Ayant un Dapôt de \$50,000 dans la Caisse du Receveur-Général.
Recommandé par les principaux Membres du Parlement Canadien des deux origines.
Ayant 1,000 Agents, de la Nouvelle-Orléans à Halifax.

AVEC UNE RECETTE DE \$5,000 PAR JOUR.

Les Edifices Publics d'Ottawa, le Parlement de Québec, l'Eglise Gesù à Montréal et l'Asile de Beauport, entre autres grands édifices, sont assurés à cette Compagnie.
Les Polices sont émises sur l'heure par l'Agent local, et les Réclamations promptement réglées sur place, ici, par l'Agent général ou l'Agent local, suivant le cas.
Cette Compagnie a payé dans les vingt quatre heures \$102,000, dans le grand feu de Portland, en 1865.
Et après neuf mois d'opération dans le District de Québec, environ \$30,000 à Lévis et à Québec, dans les quinze jours après l'incendie.
Etat des Primes reçues et des Pertes payées :

	Primes reçues.	Pertes payées.
1861.....	\$37,689.39	\$28,786.20
1862.....	81,230.00	46,190.63
1863.....	168,289.94	92,130.39
1864.....	256,975.55	169,444.30
1865.....	470,473.78	278,488.00
1866.....	773,815.61	451,292.96
1867.....	1,474,405.13	1,128,594.29

Laisant un surplus de près d'un demi-million dans sa caisse, sur le produit de cette année seulement.

LE BUREAU PRINCIPAL POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, Côté des Rues St-Antoine et St-Pierre, Basse-Ville.

J. C. BARTHE,
AGENT.

Québec, 10 déc. 1867.—6m.

BONUS TOUTS LES TROIS ANS!!!

L'ETNA,

Compagnie d'Assurance contre le Feu et Maritime,

DE DUBLIN.

REVENU ANNUEL, PRÈS DE \$1,000,000.

LE NOMBRE DES ACTIONNAIRES EXCÈDE CINQ CENTS.

PREMIER BUREAU :

RUE UPPER SACKVILLE, DUBLIN, IRLANDE.

BUREAU PRINCIPAL, 17 et 18, Cornhill, Londres.

BUREAU PRINCIPAL, 28, rue George, Edinburgh, Ecosse.

PREMIER BUREAU POUR LE CANADA :

Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.

JOHN ORIN WOODHOUSE, écr., 82, Chemin Pembroke, Dublin, Parc Oranagh, Co. Louth, Portadown, Co. Armagh, Kerrykeel, Co. Armagh et Down.—Président.

ROBERT CRAYNE WALKER, écr., Conduite, Cross-keale, Comté de Meath et rue Sackville, Club, Dublin, J. P. pour les Comtes de Meath et Wicklow.—Directeur de la Compagnie d'Assurance Économique de la Vie.

CHARLES GEORGE MALONE, écr., Marchand, rue St-Pierre et St-Georges, Dublin, Churchtown Lodge, Dundrum, Comté de Dublin.—Directeur de la Compagnie Commerciale du Gaz.

JOHN WILLIAM GREGG, écr., Alderman, Marchand, 18, rue Upper Sackville, Dublin, Vice-Président.

IRVING SMITH WHITTY, écr., 6, Chemin Wellington, Dublin.—Directeur des Prisons du Gouvernement.

BERNARD COYNE, écr., 27, Chemin Waterloo, Dublin, J. P. pour le Co. Mayo.

JEFFERY MARKIN, écr., 2, Parc Clarinda, Kingstown, Est, Dublin, et Carraghmore, Ballinrobe, Comté de Mayo; J. P. pour le Comté Mayo.

ROBERT CONWAY HURLEY, écr., Bridge House et Glenduff, Tralee; J. P. pour le Comté Kerry.

DAVID RICHARDSON GOODLATTE, écr., Marchand.

Une Division de Profits tous les Trois Ans entre les Détenteurs de Polices qui n'ont pas de Pertes.

La Compagnie n'est pas en faveur des Primes élevées, mais les Taux sont fixés selon les localités, ou les Manufactures.

Les PERTES SERONT PROMPTEMENT et pleinement rencontrées aussitôt AJUSTÉES ici, sans répit au Bureau de Dublin.

Les PERTES par la Foudre et les Pertes et Dommages par l'EXPLOSION DU GAZ en dedans de la propriété seront réglés et payés.

JOHN INNES, écr., Gérant.

Les succès sans précédent de L'ETNA dans la Grande-Bretagne, par suite de sa conduite libérale envers le public, lui donnent des titres à une juste part d'encouragement, de la part du Public Canadien.

X. B.—La Compagnie ci-dessus a fait des PLACEMENTS EN BONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA, en conformité de l'Acte Provincial, et a obtenu une Licence du Ministre des Finances pour faire des affaires en Canada, et elle est prête maintenant à prendre des RISQUES AUX CONDITIONS LES PLUS FAVORABLES.

T. W. GRIFFITH, Gérant pour le Canada.

Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.

AD. G. TOURANCEAU, AGENT GENERAL.

Rue St-Pierre, Québec, (à côté de la "Banque Union.")

Québec, 7 déc. 1867.

RELANCE,

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie,

ÉTABLIE EN 1840.

Les Profits entiers de cette Compagnie appartiennent aux Détenteurs de Polices.

BUREAU PRINCIPAL, —71, rue King William, Mansion House, Londres.

SYNDICS.

LE TRES-REYD. ÉVÊQUE DE MORAY ET ROSS.

VICOMTE KIRKALDIE, SIR JOHN T. TYRELL, Bart., J. R. S. PHILLIPS, écr., JAMES TRAILL, écr., JOHN LEDGER, écr., W. M. TUFNELL, écr.

DIRECTEURS.

GEORGE ASHLIN, écr., JOHN W. LAY, écr., HENRY T. PRINSEP, écr., W. W. DUFFIELD, écr., JOHN LEDGER, écr., MAJOR SKINNER, A. R., J. W. EVERTON GREEN, écr., J. OXLEY PARKER, écr., CHARLES H. SMITH, écr., GEORGE T. HARRIS, écr., WILLIAM PHELPS, écr., JAMES TRAILL, écr., JOHN JAMES, écr., JOHN PIKE, écr., W. M. TUFNELL, écr., EDWARD WHITE, écr.

OFFICIERS MÉDICAUX.

J. W. OGLE, écr., M. D., H. F. SMITH, écr., M. D.

BANQUES.

MM. WILLIAM DEACON & Co, Passage Birchin, Banque de Londres et du Comté.

MM. SPARROW, TUFNELL & Co, Chalmersford.

SOLICITEURS.

MM. HOOKE & STREET, 27, Place de Lincoln's INN. | MM. GEPP & VELEY, Chalmersford, EDWARD BUTLER, Secrétaire.

BRANCHE DU CANADA-MONTREAL.

BUREAU DES DIRECTEURS:

WALTER SHANLEY, écr., M. P. P., Président, W. H. HINGSTON, écr., M. D., L. R. C. S., DUNCAN MACDONALD, écr., SOLICITEURS—MM. ROSE & RITCHIE, GEORGE WINCKES, écr., AVISSEUR MÉDICAL—W. H. HINGSTON, écr., M. D.

Les Profits entiers de cette Société appartiennent aux Détenteurs de Polices qui sont à COUVERT de toute RESPONSABILITÉ par l'Acte d'Arrangement.

Des Ventes et Dotations accordées à des conditions avantageuses.

Des Avances faites sur des Bilets approuvés en connexion avec les Polices sur la Vie.

On peut se procurer toute information en s'adressant à aucun des Agents de la Société en Canada, ou à

F. V. GRIFFITH, Gérant et Secrétaire.

PREMIER BUREAU POUR LE DOMAINE DU CANADA—Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.

AD. G. TOURANCEAU, AGENT GENERAL.

Rue St-Pierre, Québec, (à côté de la "Banque Union.")

Québec, 7 déc. 1867.

A TRES-BAS PRIX,

AU

No. 37, Rue de la Couronne, No. 37.

L'ENCOURAGEMENT EXTRAORDINAIRE que le soussigné a reçu du public depuis le peu de temps qu'il a ouvert, l'a mis en état de renouveler presque entièrement son stock. Tous ceux qui nous ont honoré de leur visite ont été surpris du bas prix de nos marchandises. Et nous avons la certitude que la différence de prix entre nos effets et ceux des anciens établissements, continuera à attirer l'attention du public.

On ne pourrait le croire sans l'avoir vu.

L. J. PELLETIER.

Québec, 1 juin 1867.—1a-3fs

Bureaux de l'Événement, à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste, Escalier de la Basse-Ville.

L'EVENEMENT.

MAISON FRANCAISE

ROSE DEGARDINS,

No. 9, RUE ST-JEAN, HAUTE-VILLE.

VENANT d'être reçu de France, par le "Nova Scotia," un assortiment d'articles de Bijouterie Française, haute nouveauté, et à vendre à des prix très-modérés, défiant toute compétition, et comprenant les articles suivants :

BIJOUTERIE EN COAILLE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Bracelets, Boutons, Solitaires, demi-parures, Peignes à la mode.

EN ENAILLE.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Coeurs, Solitaires, Épingles, Chânes, etc., le tout richement sculpté.

EN IVOIRE.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Coeurs, Solitaires, Épingles, Médailles, Croix, Vierge, Reliquaires et autres articles de religion.

EN PERLES.—Pendants d'oreilles, Colliers, Épinglettes, Boîtes, Caches-Poignets, Bracelets, Croix, Agrafes, etc., etc.

ARTISTIQUE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Agrafes, Solitaires, Boutons, demi-parures.

EN OR.—Bagues, Portes-Croix, Boutons à chemises, Solitaires, Épingles, Croix de Malte, parures riches, etc.

EN IMITATION DE JAMAÏNS.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Papillons, Croix de Malte, parures riches, etc.

EN BOIS D'APIRIQUE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Agrafes, demi-parures, articles nouveaux.

OAK.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Boucles d'oreilles et Pendants.

EN JAÏNS.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Chânes de dames, longues et courtes.

PLAQUÉE EN OR.—Épinglettes, Pendants d'oreilles, Camées, Chânes, Bagues, Boutons, Solitaires, Peignes, demi-parures.

ALUMINIUM.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Chânes, Bagues, Boutons, Filigrane.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Bizantins tunis, demi-parures, Neuds et parures.

TRIQUE.—Épinglettes, Pendants d'oreilles, Bracelets, Pampilles d'Orient et du Levant.

EN AMBRE.—Boucles d'oreilles et Pendants d'oreilles, Colliers, articles nouveaux.

EN EMAIL.—Boucles d'oreilles et Pendants d'oreilles, Épinglettes.

EN FLEUR.—Pour soirées et bals, parures et demi-parures riches.

ARTICLES DE FANTAISIE.—Pipes de Chânes de tous les prix et de toutes les grandeurs, Porte-monnaie, Brosses à cheveux et à barbes, et articles riches pour dames, sous-mains en nacre de perles, Contreux à manches en nacre et en ivoire, Miros, etc., Plumes d'autruche blanches, première qualité, Fleurs pour coiffures, nouveautés.

HOLOGRAPHES.—Pendants à coucou chantant toutes les heures et réveil-matin.

FANCY GOODS

BRODERIES.—Mouchoirs en fil et latiste, Châsettes, Cois, Manchettes et Poignets.

MODES.—Formes de Chapeaux pour l'été, articles de l'Exposition de Paris.

MECANISME.—Tableaux mécaniques avec boîtes, articles de l'Exposition de Paris.

MEDAILLES ET MONNAIE.—Vieilles pièces en or et en argent, articles de collection.

Québec, 18 oct. 1867.

ROSE DEGARDINS,

No. 9, rue St-Jean, Haute-Ville.

FOURRURES! FOURRURES!!

NOUVEAU MAGASIN DE PELLETERIES!

54, RUE ST-JOSEPH, 54

M. J. BTE. LALIBERTÉ

VIENT de compléter son ASSORTIMENT DE PELLETERIES supérieures, tant sous le rapport de la bonté que sous celui de la beauté. Ce POISSON DE FOURRURES choisies le met en état de vendre et de confectionner à des prix aussi réduits qu'aucun autre établissement de Québec. On trouvera constamment à son Magasin les articles ci-après mentionnés :

CASQUES DE MARTRE, naturelle et teinte, Do DE LOUÏRE, piquée et non-piquée, Do DE VISON, etc.

GANTS LONGS ET COURTS, de Vison, Louïre, etc., MITAINES do do do, MANCHONS, VICTORINES, MANTEAUX, GANTS, MITAINES, de toutes sortes de qualités, pour Dames, CASQUETTES et PARDESSUS garnis en Fourrures de toutes sortes, au goût des acheteurs.

PEAUX D'OIS, DE BUFFLE, etc., pour Voitures.

Le soussigné répare et remet à neuf toutes espèces d'articles en Pelleteries. Il achète au plus haut prix les Pelleteries de tous genres.

On trouvera aussi chez lui un assortiment de SOULIERS d'Original et de Caribou, de même qu'un lot varié de RAQUETTES.

Le tout sera vendu au plus bas prix possible.

QU'ON SE LE DISE! VENEZ ET VOUS JUGEREZ!

J. BEE LALIBERTÉ, Marchand-Pelleterier, No. 54, Rue St-Joseph, St-Roch.

Québec, 4 nov. 1867.

NOUVELLES MARCHANDISES

A BON MARCHÉ,

PIERRE LAFRANCE,

39, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

DRAPS:

Drap de Pilote, depuis 4s. et au-dessus.

" tout laine, 7s. 6d. "

" Fin Union, 2s. 6d. "

" tout laine, 7s. 6d. "

Whitney de Couleur, 3s. "

Noir, 3s. "

Drap de Castor, tout laine, fin, 12s. 6d. "

" Moscou, 7s. 6d. "

" tout laine, 11s. "

Tweed Canadien, 3s. "

" supérieur, 5s. "

" Ecosais, tout laine, 3s. "

L'assortiment de Flanelles de goût est très-bien choisi, ainsi que les Flanelles Blanches et de couleur.

COTONS:

Coton Blanc, depuis 5d. et au-dessus.

" Jaune, 4d. "

" Barré, 7d. "

Indienne, couleur garantie, 5½d. "

Winney, 8d. "

Etoiles à Robes, 7½d. "

Mérimos Français, 2s. 6d. "

Couvertures Blanches et Grises, à bon marché.

P. LAFRANCE a l'honneur d'informer ses amis et le public que les effets susmentionnés sont de très-bonne valeur.

La plus grande partie de ces effets ont été achetés à l'Enca, et le reste est marqué à très-bas prix.

Québec, 6 nov. 1867.

P. LAFRANCE,

29, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

PHARMACIE DE ST. ROCH!!

JOHN J. VELDON,

CHIMISTE ET PHARMACIEN,

RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH,

PREND la liberté d'appeler l'attention de ses amis et du public en général, sur les fonds de marchandises, tout à fait nouveaux et complets, qu'il vient de recevoir des meilleurs maisons en gros d'Amérique, comprenant les drogues et produits chimiques suivants, qui sont de la plus grande pureté.

Poudres, Savons et Boîtes de toilettes.

Belles Poudres de Chine pour les dents, et Pots à barbe richement colorés, Parfumeries anglaises et françaises, etc., etc.

—AUSSI—

Un fonds bien choisi de Graines de Jardins, de Champs et de Fleurs, garanties nouvelles.

JOHN J. VELDON, Chimiste et Pharmacien.

Québec, 13 mai 1867.

ABSINTHE ROYALE ITALIENNE

OU TONICO REALE!

DEL DOTTOR F. P. VERRI.

Professeur de Chimie à l'Université de PADOUE, ITALIE.

CETTE célèbre préparation pour laquelle un certificat de mérite a été accordé à l'Exposition Nationale de Torino, d'Italie, à celui qui le premier, la préparée, et par la faveur duquel M. GIANELLI a obtenu la recette, ce qui lui a valu un diplôme à l'Exposition Provinciale du Canada tenue à Montréal en Septembre 1865—est sans contredit le tonique le plus salutaire et agréable qui ait jamais été présenté au public en Europe ou en Amérique.

Depuis 17 ans, elle est en Italie la boisson favorite de l'élite de la société, et est généralement servie dans le salon immédiatement avant le dîner, de préférence au Vermouth.

On a fait connaître aux principaux médecins de Montréal la nature des ingrédients qui entrent dans cette composition, et ils les ont complètement approuvés.

Le propriétaire n'a pas l'intention de faire des pous et des annonces emphatiques, il demande qu'on en fasse seulement l'essai sans parti pris.

On en vend au détail dans les principales Pharmacies et Épiceries du Canada et des États-Unis.

Vendu par le Propriétaire, A. M. F. GIANELLI, 26, Rue de l'Hôpital, Montréal.

Agent Général à Québec, Z. Fortier, Pharmacien de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, Québec, 21 août 1867.

WHISKEY ECOSAIS.

WHISKEY de Stewart Paisley, en Quart de Pièces

A vendre par WILLIAM POSTON.

Québec, 3 déc. 1867.

CIRAGE!

CIRAGE No. 1 et 2, de Paterson, en Boîtes, Do de Lamb, do.

A vendre par WILLIAM POSTON.

Québec, 9 déc. 1867.

H. GAGNON,

IMPORTATEUR,

No. 77, Rue St-Joseph, vis-à-vis le Couvent, ST-ROCH, QUEBEC.

M. H. GAGNON informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il a reçu un magnifique assortiment de

Marchandises de Printemps et d'Été.

Il espère que le BON MARCHÉ et le choix de ses Marchandises continueront de lui mériter l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent.

LA VENTE SE CONTINUERA

EN GROS ET EN DETAIL,

Comme par le passé.